

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille QUINZE, le 07 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, LEBREUILLY Stéphane, LE CORDIER Jérôme, SAINT Thierry, TOSCAN Jean
Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOLIVEL Sylvie, JOUANNEAU Florence, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali

Absents non excusés Messieurs BATAILLE Marc, RAGOT Paul

Secrétaire de séance : Madame SCHIER Magali

| | |
|-------------------------|------------------|
| Nombre de conseillers : | |
| ↳ En exercice : | 13 |
| ↳ Présents : | 11 |
| ↳ Votants : | 11 |
| Date de convocation : | 30 novembre 2015 |
| Date d'affichage : | 30 novembre 2015 |

Le Conseil municipal se joint au Maire pour remercier Mesdames Magali Schier, Marianne Doinard et Valérie Boixel pour l'excellente organisation du repas des anciens et Monsieur Christophe Baumgarten pour l'élaboration du cahier des charges pour les travaux cantine / écoles.

Approbation du procès-verbal du 09 novembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 09 novembre 2015. Le procès-verbal est approuvé à la majorité des présents. Abstention de Madame SCHIER Magali.

✓ **Délibération n° 69-2015 : Renouvellement du bail commercial – NATHEO Coiffure**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est lié par un bail commercial avec Monsieur RICCI Francis. Le salon de coiffure se situe au 7 allée de la ferme, cadastré AE96.

Ce bail est arrivé à échéance le 30 mai 2015. Monsieur RICCI Francis, par courrier en date du 14 octobre 2015, en sollicite le renouvellement..

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce bail pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 30 mai 2024. Le montant du loyer mensuel est fixé à 603.26 euros HT. Le montant du loyer sera révisé à la date anniversaire de l'entrée en jouissance selon l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement du bail commercial situé 7 allée de la ferme à Eterville à Monsieur RICCI Francis
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial

↳ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 70-2015 : Renouvellement de la convention « Service de Remplacement » - Centre de gestion**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- A des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiels, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- A des besoins spécifiques.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De recourir au service de remplacement du centre de gestion du Calvados autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du centre de gestion du Calvados, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

›Adopté à l'unanimité :

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 71-2015 : Décision modificative – Achat immobilier**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Fin du portage du bien immobilier rue du village : achat prévu janvier 2016

Le transfert de la somme de 230 474.00 euros du chapitre 011 – article 6238 « frais divers de publicité » à l'article 21318 « autres bâtiments publics »

| | | |
|----------|---|----------------|
| 6238 | D | - 230 474.00 € |
| Chap 023 | D | 230 474.00 € |
| Chap 021 | R | 230 474.00 € |
| 21318 | D | 230 474.00 € |

›Adopté à l'unanimité :

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 72-2015 : Décision modificative – Intégration frais d'étude – Reversement**

FPIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Intégration des frais d'études

| | | |
|-----------|---|------------|
| 2031/041 | R | 6 171.36 € |
| 21316/041 | D | 717.60 € |
| 2152/041 | D | 5 453.76 € |

‣Adopté à l'unanimité :

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 73-2015 : Démarche FREDON : signature de la charte d'entretien des espaces publics**

En partenariat avec les Agences de l'Eau et les trois Conseils Généraux bas-normands, la FREDON de Basse-Normandie a développé une charte d'entretien des espaces publics.

Cette charte comporte trois niveaux d'engagement :

- Niveau 1 : traiter mieux
- Niveau 2 : traiter moins
- Niveau 3 : ne plus traiter chimiquement

Monsieur Lebreuilly propose une adhésion à la charte pour le **niveau 1** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du niveau 1 de cette charte
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

‣Adopté à l'unanimité :

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 74-2015 : Exercice de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de mutations foncières en cours

Monsieur le Maire soumet l'avis du conseil municipal quant à l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Monsieur le Maire propose **de renoncer au droit de préemption** pour les biens bâtis cadastrés comme suit

| SECTION | NUMERO | SITUATION | CONTENANCE |
|---------|--------|-------------------------|----------------------|
| AD | 103 | 1 impasse de la couture | 1 675 m ² |

‣Adopté à l'unanimité :

- pour : 11
- contre : 00
- abstention : 00

Questions diverses

- **Gens du voyage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Madame Meny du service « gens du voyage » de Caen La Mer concernant la promesse d'installation d'une famille sur la commune faite lors de la précédente mandature. Monsieur Saint lui a signifié que ce terrain était privé, et qu'en aucun cas la commune ne prendrait à sa charge des frais d'aménagement.

- **Téléphone**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que la gestion de tous les contrats Orange a été revue. Cela va permettre une économie d'environ 10 % par rapport aux dépenses télécommunications. De plus un nouveau matériel va être mis en place.

- **Tracteur**

Après délibération le conseil municipal décide de procéder à l'achat d'un tracteur John Deere. Abstention de Monsieur Stéphane Lebreuilly.

- **Ecole**

Le conseil municipal a décidé d'acter l'installation des vidéos projecteurs pour le début de l'année 2016.

- **Bâtiments**

Madame Pernoit et Messieurs Baumgarten et Lebreuilly informent le conseil municipal qu'ils travaillent sur la rénovation du bâtiment mairie / salle polyvalente. Monsieur le Maire leur demande de présenter le projet lors du prochain conseil qui aura lieu début janvier 2016.

- **Règlement intérieur**

A la demande de plusieurs conseillers, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un règlement intérieur pour le conseil municipal. La délibération sera à l'ordre du jour du prochain conseil qui aura lieu début janvier 2016.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h20*

| | | | |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| BATAILLE Marc | Absent non excusé | LE CORDIER Jérôme | |
| BAUMGARTEN Christophe | | LEBREUILLY Stephan | |
| DOINARD Marianne | | PERNOIT Sylvie | |
| DONGRADI Caroline | | RAGOT Paul | Absent non excusé |
| JOLIVEL Sylvie | | SCHIER Magali | |
| JOUANNEAU Florence | | TOSCAN Jean | |

Fait à ETERVILLE, le 14 décembre 2015

Le Maire
Thierry SAINT

Certificat d'affichage

A la porte de la mairie :

- **Affiché :**
- **Retiré le :**